

Assemblée Générale extraordinaire

4 Octobre

2018

PROCES VERBAL



Centre d'affaires Eleusis 1

1 rue Pierre et Marie

Curie

22190 PLERIN

02 96 75 69 27
SIRET : 490 362 456 00017

secreteriat@reseauarcenciel22.fr
www.reseauarcenciel22.fr

Anne LETORET

Présidente

Isabelle ARHANT

Vice-Présidente

Élise THOMAS

Trésorière

Emilie CLOAREC

Secrétaire

Bruno FAGNET

Secrétaire adjoint

Catherine DUCASSOUX

Jean-François SALAUN

Présents :

Anne LETORET, présidente d'Armor Santé ; Isabelle ARRHANT, vice présidente d'Armor Santé ; Dr HAUTIER médecin conseiller technique de l'éducation nationale ; Maman de KOUAMO Lilia ; Papa de Robin MINOUX ; Papa de Celian (5^{ème}) ; Justine LE MASSON directrice ; Brigitte ELGOSY, psychologue ; Catherine DUCASSOUX, psychologue ; Emilie CLOAREC, psychologue ; Ann-Claude QUERRO LE JEAN, directrice du réseau arc en ciel ; Delphine SARAZIN, infirmière coordinatrice du réseau arc en ciel ; Dr LE MOUEL, pédiatre ; Dr DE BARACE, neuropédiatre.

Pouvoirs : Mme FERRON, Mme GEFFROS, Mme VIOUGEA, Mme THOMAS, M. SALAUN,

L'AGE est ouverte à 18h45 par Mme la présidente. Elle présente l'ordre du jour structuré en quatre points : le remplacement de la directrice, la validation du mandat de commissaire aux comptes, l'évolution des statuts et l'ouverture aux troubles du neuro-développement.

Notre directrice, Ann-Claude QUERRO LE JEAN va quitter la direction du Réseau Arc en Ciel le 15 novembre 2018. Elle nous informe partir dans le secteur de la protection de l'enfance. Un appel à candidature a été fait à la suite du CA du 20 Septembre dernier. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 octobre.

Après la dernière assemblée générale d'avril, la commissaire aux comptes, MME BLANCHARD, nous a indiqué la fin de son mandat. Un appel à candidatures a été fait comme préconisé par le cabinet comptable. Trois cabinets de commissaires aux comptes ont répondu. Après avoir attribué des points, l'ancien cabinet en remporte le plus. L'AGE vote à l'unanimité pour le renouvellement pour 6 ans du cabinet SORECOR.

Le bureau Armor Santé a travaillé avec la directrice du réseau arc-en-ciel afin de clarifier l'organisation du réseau arc-en-ciel, sa gouvernance et ses liens avec Armor santé. Trois séminaires ont eu lieu en 2017 pour travailler sur ses points.

Le rôle des trois cellules (cellule de veille, cellule scientifique et l'avis de famille) a également été revu. Ces cellules sont co-animées par un salarié du réseau arc en ciel et deux membres du bureau.

Jusqu'à ce jour, chaque cellule faisait remonter ses projets en bureau, qui validait et ensuite faisait valider en CA. Ce fonctionnement nous semble trop redondant et chronophage. Afin de faciliter la gouvernance, nous nous interrogeons sur la pertinence de créer un copil qui remplacerait le CA et qui aurait pour objectif de centraliser ces informations. Le copil serait donc composé de la réunion des trois cellules. Le bureau deviendrait un organe de gouvernance pure.

Le copil pourrait être composé de quatre collègues des trois actuels du CA et un quatrième pour les parents. Les membres du Copil seront des membres du réseau arc en ciel. Le Copil ne sera pas ouvert aux membres d'Armor Santé non membres du réseau Arc en Ciel. La distinction est que les membres Réseau Arc en ciel sont des professionnels de professions réglementées par l'ARS ou des parents.

L'objectif principal est que le Copil soit un organe de travail et non plus uniquement d'informations et de validation.

Le CA n'existe pas dans les statuts de l'association Armor santé. Nous devons donc revoir nos statuts, ainsi que notre convention constitutive. Nous avons fait appel à un cabinet juridique pour vérifier la faisabilité. Une rencontre a eu lieu avec un juriste. Ce dernier a questionné sur le projet associatif. Il a indiqué que le droit associatif était très large. Il va nous faire une proposition d'évolution des statuts. Après ce travail, les nouveaux statuts seront présentés pour validation à l'AG d'avril 2019. Ensuite, ils seront envoyés à l'ARS.

Mme la vice-présidente questionne sur l'élargissement de la thématique au trouble du neuro-développement. L'ensemble de l'AGE a voté pour l'ouverture à cette thématique mais s'interroge et s'inquiète sur les budgets qui ne peuvent rester à moyen constant. Mme DE BARACE informe que la dernière journée de l'ANECAMSP a travaillé sur les troubles neuro-

développementaux et que les conférences sont accessibles sur le site de l'ANECAMSP.

Une grande évolution se structure sur les côtes d'Armor. Mme LE MASSON, directrice d'AR GOUET explique la création d'un niveau 2 et d'un niveau 3 (situations complexes) portés par AR GOUET, les CAMPS et les CMP.

Un papa interpelle sur la souffrance et l'errance des familles dans leurs parcours de compréhension des difficultés des enfants. Il rappelle l'importance de centraliser et coordonner le parcours des enfants.

L'AGE vote à l'unanimité l'ouverture aux troubles neuro-développementaux de l'enfant en précisant l'attente de structuration de cette modification et en alertant sur l'impact sur les moyens dévolus au réseau Arc en Ciel.

L'AGE est clôturée à 20h.

Pour le bureau Armor Santé,
Emilie CLOAREC
Secrétaire de l'association.